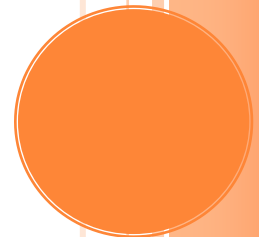




CDC DU ROC
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

POLITIQUE DE SUPPORT AUX MEMBRES

Adoptée par le conseil d'administration de la CDC du Roc
11 avril 2017



Politique de support aux membres

La mission de la CDC du Roc

Assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu. Cette mission se décline en plusieurs volets, dont l'un de ceux-ci est le support aux organismes membres. La présente politique vise à définir davantage ce volet, afin de clarifier le rôle de la CDC du Roc auprès des organismes qui en sont membres.

Les valeurs et principes qui guident notre travail

Respect

En tout temps dans leurs interventions, les membres de l'équipe de la CDC agissent avec respect envers les organismes et les personnes qui font une demande de support.

Confidentialité

Les demandes de support sont traitées de manière confidentielle par l'équipe de travail et, le cas échéant, le conseil d'administration de la CDC. Seules des situations particulières demandant une prise de décision du conseil d'administration seront ramenées à celui-ci.

Empowerment

La CDC vise à initier et soutenir des processus permettant d'augmenter la capacité d'agir des organismes et des personnes qui en font partie. Ainsi, les interventions de support visent à accompagner et à proposer des outils, de l'information, des ressources ou des pistes de solution, et ce, à partir des besoins et objectifs des membres. L'équipe tente également de faciliter ces processus par le biais d'information et d'analyse sur les problématiques et enjeux touchant les membres.

Autonomie

L'autonomie des organismes étant une valeur essentielle pour la CDC, les membres de l'équipe tentent d'informer les organismes membres sur ce concept, de les sensibiliser à ses impacts et de favoriser son déploiement fidèlement aux valeurs de l'organisme concerné. En ce sens, les interventions effectuées n'imposent pas de choix, d'analyses ou de solutions.

Démocratie

Le support aux membres s'effectue dans le respect et le souci de la démocratie présente au sein des composantes de l'organisme; assemblée générale, conseil d'administration, direction/coordination, équipe de travail.

Participation citoyenne

La participation citoyenne se définit comme « la prise de conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté qui mène le citoyen à poser des actions, [...] afin de transformer son milieu en vue de l'améliorer » (TCFJRQ, 2011).

Objectivité

Les membres de l'équipe de la CDC s'engagent à ne pas prendre position pour l'une ou l'autre des parties lors d'interventions dans des situations conflictuelles au sein d'organismes membres. Leur intervention vise la recherche de solutions et la transmission d'informations aux personnes impliquées.

Les formes de support offertes

Cette liste n'est pas exhaustive mais vise à démontrer de façon concrète les diverses formes de support qui peuvent être offertes.

- Support individuel ponctuel aux directions/coordinations, membres de CA, membres de l'équipe d'un organisme;
- Rencontres d'intégration et de présentation de la CDC pour les nouvelles coordinations/directions;
- Support, information et réseautage avec le milieu communautaire;
- Support et accompagnement dans diverses démarches d'un organisme (ex : révision ou rédaction de règlements généraux, de politiques internes, recherche de financement, rédaction d'un projet, gestion financière, etc.);
- Animation de rencontres (assemblée générale, lac-à-l'épaule, ateliers de discussion, etc.);
- Support dans le développement de nouveaux projets ou d'organismes en démarrage, tout en apportant une attention particulière au dédoublement de services/organismes existants;
- Formation sur les rôles et responsabilités des conseils d'administration;
- Référence vers d'autres ressources en cas de besoins particuliers (ex : coaching, supervision, formations).

Les limites de notre intervention

Étant donné les ressources limitées, la CDC ne peut offrir aux employés d'organismes communautaires membres un support individuel sur une base régulière et récurrente, de type coaching ou supervision.

La CDC ne peut non plus faire la gestion administrative d'un organisme en difficulté ou en crise. Son rôle, dans ces situations, en est un de soutien, d'informations et de référence.

De plus, il est parfois difficile pour la CDC d'intervenir ou d'accompagner un organisme membre dans une situation de conflits internes ou de conflits avec d'autres organismes membres. Dans ces situations, la CDC s'engage à :

- Ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et demeurer objective dans ses interventions;
- Analyser avec le conseil d'administration de la CDC (en respect de la confidentialité de l'organisme concerné) si la CDC est en mesure d'offrir ou de continuer de donner du support à l'organisme;
- Référer l'organisme vers d'autres ressources qui seront en mesure d'offrir le support nécessaire (ex : organisateurs/trices communautaires, autre regroupement, médiateurs/trices, consultants privés, CNESST, Centre de justice de proximité, etc.).